

BUREAU  
DELIBERATION N° B - 2020 - 002

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2020

Nombre de Membres  
En exercice : 29  
Titulaires présents : 26

Date de convocation :  
02/10/2020  
Date d'affichage :  
14/10/2020

Votants :	26	Pour :	26	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt, le huit octobre, à dix-huit heures trente, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au pôle d'Arinthod, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CHATOT Patrick ; DALLOZ Jean-Charles ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; LONG Grégoire ; MOREL Denis ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank.

Excusés : ETCHEGARAY Josiane ; MOREL-BAILLY Hélène ; REVOL Hervé.

**Objet: Attribution des marchés de travaux relatifs à la rénovation du système d'assainissement (réseau et station) du Bourg d'Essia – Commune de La Chailleuse**

Le Bureau,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;  
Vu le code de la commande Publique ;  
Vu la délibération n°163-2020 du 4 septembre 2020 du Conseil communautaire portant délégation d'attributions au Bureau,  
Vu le dossier de consultation des entreprises ;  
Vu les offres des entreprises ou des groupements d'entreprise déposées ;  
Vu les rapports d'analyse des offres proposés par le BE Verdi Ingénierie, maître d'œuvre de l'opération, qui désigne les offres les mieux disantes de chaque Lot ;

Considérant qu'une consultation a été lancée en procédure adaptée le 28 juillet 2020, que cet appel d'offre comporte 2 lots :

- Lot 1 : Création d'une STEP par filtres plantés de roseaux à un étage d'une capacité nominale de 130EH
- Lot 2 : Création d'un réseau séparatif d'assainissement

Considérant que 5 offres ont été réceptionnées pour le lot n°1 et 3 offres pour le lot n°2 avant la date limite de remise des offres fixées le 28 août 2020 à 12h.

Considérant les montants prévisionnels suivants :

Lot 1 : 210 142 € HT ; Lot 2 : 421 044 € HT ; Total : 631 186€ HT

Considérant qu'en conclusion de son rapport d'analyse des offres, le maître d'œuvre Verdi ingénierie propose de retenir :

- Pour le lot n°1 – STEP : l'offre du groupement ORPEO ENVIRONNEMENT et SAS PETITJEAN pour un montant global de 198 965,00 € HT.
- Pour le lot n°2 – RESEAUX : l'offre de l'entreprise SAS PETITJEAN pour un montant global de 349 968,22 € HT.

### DECIDE

**DE RETENIR** les offres les mieux-disantes des entreprises ou leurs groupements suivants :

- Pour le lot n°1 – STEP : l'offre du groupement ORPEO ENVIRONNEMENT et SAS PETITJEAN pour un montant global de 198 965,00 € HT.
- Pour le lot n°2 – RESEAUX : l'offre de l'entreprise SAS PETITJEAN pour un montant global de 349 968,22 € HT.

**DE SOLLICITER** l'aide des financeurs au meilleur taux sur un montant global de 633 195,13 € HT, incluant les travaux, les frais d'études et annexes réparti comme suit :

- Maîtrise d'œuvre = 48 005,25 € HT
- Levés topographiques = 5 700 € HT
- Etudes géotechniques = 3 110 € HT
- Travaux =
  - Lot 1 – STEP = Groupement ORPEO ENVIRONNEMENT et SAS PETITJEAN = 198 965,00 € HT
  - Lot 2 – RESEAUX = SAS PETITJEAN = 349 968,22 € HT
- Frais annexes – Aléas (5% montant global des travaux) = 27 446,66 € HT

**DE S'ENGAGER** à autofinancer le montant résiduel ;

**DE S'ENGAGER** à réaliser les travaux d'assainissement selon les principes de la charte qualité des réseaux d'assainissement de l'Agence de l'Eau ;

**DE DEMANDER** une autorisation de préfinancement ;

**DE DEMANDER** une autorisation de démarrer les travaux ;

**D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les  
membres présents.

Pour extrait conforme,  
  
Le Président

